

ANNEXE 2

Les Certificats d'Economies d'Energie

Les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) consistent en un dispositif par lequel l'Etat oblige les fournisseurs d'énergie à financer des opérations d'économies d'énergie. Les niveaux d'obligation fixés ont poussé les énergéticiens concernés à mettre davantage d'argent pour trouver des opérations éligibles aux CEE. Ce n'est donc pas une aide budgétaire, mais un instrument de financement conduit par les pouvoirs publics.

Le prix des CEE s'est envolé entre 2017 et 2019, sous l'effet d'une tension entre l'offre et de la demande. Une telle augmentation du prix comporte deux effets notoires :

- Elle améliore le taux de couverture des achats d'équipements, et donc pousse davantage les acteurs (ménages et industriels en particulier) à entreprendre des actions d'efficacité énergétique. Parmi ces actions figurent l'installation de systèmes de récupération de chaleur, l'isolation des réseaux hydrauliques de chauffage et d'eau chaude sanitaire, ou encore l'isolation des planchers.
- Elle contribue également au renchérissement des prix payés par les consommateurs, les fournisseurs d'énergie reportant ces charges supplémentaires sur les factures adressées à leurs clients.

